

Contact presse

Conseil général de l'Ain
Direction de la communication
tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@cg01.fr
www.ain.fr

l'ain

Conseil général

Dossier de presse

Agriculture : priorité aux aides directes

Conférence agricole
Saint-Didier-sur-Chalaronne
14 octobre 2010

DÉVELOPPER
nos territoires

Photo : Gardette

l'ain
Conseil général

Dans un contexte budgétaire tendu, **le Département a choisi de préserver l'essentiel**. Cette conférence agricole réaffirme le travail primordial des agriculteurs pour notre qualité de vie et leur engagement dans des productions de qualité. **Guillaume Lacroix**, vice-président chargé de l'économie, **André Philippon**, vice-président chargé du développement durable, et **Jacques Nallet**, vice-président chargé des finances du Conseil général, ont tout mis en œuvre pour amortir les effets d'une baisse des crédits de 15 % afin que la dynamique lancée il y a deux ans se poursuive. **Plus de 2,5 millions d'euros de crédits seront engagés en 2011***.

1 - Une réorientation de la politique agricole

Priorité absolue aux aides aux agriculteurs

Face à la crise que traverse le monde agricole, le Conseil général propose de conserver toutes les aides qui assurent l'avenir des exploitants de notre département et qui maintiennent le potentiel de production : prophylaxie, aide à la modernisation des bâtiments, appui à la vente directe, accompagnement à l'installation, aide aux agriculteurs en difficulté.

Privilégier la dimension humaine

NOUVEAU ! Un « pôle emploi » agricole se met en place à l'échelle de l'Ain. C'est un enjeu fort pour améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs. Face à des besoins saisonniers ou à temps partiel de main d'œuvre, l'objectif est aussi de consolider des emplois de salarié agricole. Aide proposée : 33 000 €*. Ce dispositif permettra également de répondre au nécessaire remplacement des exploitants en cas de maladie, de maternité, de représentation professionnelles mais aussi de congés. Aide proposée au service de remplacement : 40 500 €*.

Les Cuma (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) font partie du dispositif car elles emploient de nombreux salariés qui pourraient être mutualisés au sein de ce pôle emploi. Elles permettent également de mettre en commun du matériel souvent coûteux mais aussi des hommes (salariés et exploitants) et participent à une gestion optimisée des exploitations. Aide proposée : 109 250 €*.

Le Département n'abondera plus les dispositifs d'Etat

Puisque l'Etat se désengage, le Conseil général ne s'impliquera plus dans les dispositifs agricoles lancés par le gouvernement afin de mobiliser toutes ses forces sur des projets locaux.

Le Département de l'Ain s'était impliqué aux côtés de l'Etat avec une prime aux jeunes agriculteurs qui émargeaient au PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage). Il supprime cette prime mais maintient toutes les aides à l'installation à travers un dispositif nouveau.

Rappelons par ailleurs que la loi de réforme des collectivités territoriales impose aux Départements de stopper les aides à l'économie, donc à l'activité agricole dès 2015.

Retour sur investissement ? Le Département a décidé de suspendre l'aide aux investissements des entreprises agroalimentaires. Face à la suppression de la taxe professionnelle par l'État, dès l'an prochain, le Conseil général est contraint de stopper ces investissements d'autant qu'il n'aura plus de retour financier sous forme de recettes fiscales.

Resserrer les liens

Les organisations agricoles sont invitées à serrer les rangs. Guillaume Lacroix leur a rappelé que se rassembler pour mener des actions collectives permettrait de décupler l'impact des soutiens financiers du Département. C'est le cas de l'accompagnement à la gestion, des concours de volailles, des coopératives laitières en Bresse...

2 - Un effort marqué en direction des produits de qualité

Volailles de Bresse : Un contrat de filière avait été signé l'an passé avec une enveloppe conséquente du Département. 189 000 € d'aides ont été consommés cette année. Le Conseil général ne souhaite pas briser un élan positif avec un engagement de 168 900 €*. La mutation de la filière est engagée, avec moins d'éleveurs mais plus spécialisés. Deux nouvelles installations ont eu lieu en 2010, avec en ligne de mire un maintien des volumes de production. La surconsommation des lignes d'investissement dans les bâtiments est plutôt encourageante car elle montre que les éleveurs ont de l'espoir en l'avenir de leur filière.

Filière piscicole : une marque « poissons de Dombes »

La démarche d'obtention d'une IGP (Indication géographique protégée) a été abandonnée. Face aux difficultés économiques rencontrées par la filière, les pisciculteurs préfèrent travailler la notoriété de leurs produits, à travers une marque « poissons de Dombes ». 25 000 €* seront consacrés à la campagne de promotion.

AOC beurre et crèmes de Bresse : L'Inao (Institut national des appellations d'origine contrôlée) a approuvé le projet d'aire géographique qui délimite l'AOC. Elle est actuellement soumise à enquête publique. Les ventes globales des trois entreprises laitières (Etrez, Foissiat, Varennes) progressent. Pour conforter leurs positions, le Conseil général souhaite des politiques d'alliance commerciale entre les deux coopératives basées dans l'Ain. Aide proposée à la démarche AOC : 27 340 €*.

Vins du Bugey : L'image d'un département se fait à travers les productions identifiées. Les vins du Bugey en offrent un bon exemple avec leur nouvelle AOC. Ils participent à de nombreuses opérations de promotion et développent l'oenotourisme. Deux nouvelles démarches qualité sont en cours : une reconnaissance en IGP des vins des pays de l'Ain et une demande d'AOC sur le marc et la fine du Bugey. Aide proposée : 17 000 €*

3 - Filière laitière : maintenir le potentiel de production

Filière laitière : Cette filière vit un contexte particulier avec le démantèlement de l'URCVL (Union régionale des coopératives de vente de lait). Le Département risque de faire les frais d'une décision régionale aggravée par une baisse sans précédent des prix du lait. L'objectif est donc de maintenir le potentiel de production. Le contrôle laitier et l'ensemble de la filière seront soutenus à la hauteur des enjeux. Une enveloppe de 122 500 €* est destinée à l'accompagnement des producteurs de lait en crise.

4 - Le développement durable reste au cœur de l'action

Bio : Les diagnostics de conversion progressent, ils aboutissent et perdurent. 98 exploitations ont choisi l'agriculture biologique dans l'Ain, soit 25% de plus ces deux dernières années. 108 700 €* seront consacrés à son développement.

Aide aux circuits courts : 5 000 €* par projet individuel, 10 000 €* par point de vente collectif. L'objectif est de rapprocher la consommation de la production. Une aide de 25 000 €* sera valorisée pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective.

Pastoralisme : Le maintien d'une agriculture de montagne reste une priorité avec près de 50 000 €*. L'objectif est d'éviter l'enrichissement en préservant le pâturage. Une bourse d'estive et un recensement des parcelles à l'abandon vont être notamment mis en place en 2011.

Protection de la biodiversité : Les fonds de l'écoparticipation sur les permis de construire (TDENS) viennent financer la lutte contre les nuisibles (campagnols, ragondins, corvidés, renards, cormorans) et les espèces invasives (euphorbe, jussie, renouée du Japon). L'enveloppe de 119 000 € permet également de suivre les épandages de boues de station d'épuration et les programmes agricoles sur les bassins versants de cours d'eau (Reyssouze, Veyre, Chalaronne). Cette enveloppe n'a pas été réduite.

* montants qui seront proposés au vote lors de la session budgétaire du Conseil général du mois de décembre.